

1 Notes d'information

Espèces visées et délais de transmission de l'avis

L'importation d'un animal au Québec, en provenance d'une autre province canadienne ou d'un autre pays, doit être déclarée dans le cas des animaux appartenant à l'un des ordres suivants :

- 1° des Artiodactyles (*Artiodactyla*);
- 2° des Carnivores (*Carnivora*);
- 3° des Chiroptères (*Chiroptera*);
- 4° des Lagomorphes (*Lagomorpha*);
- 5° des Périssodactyles (*Perissodactyla*);
- 6° des Primates (*Primates*);
- 7° des Proboscidiens (*Proboscidea*);
- 8° des Rongeurs (*Rodentia*) [voir exemptions];
- 9° des Urodèles (*Caudata*).

L'avis doit être transmis au bureau régional du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs [voir section 7] au plus tôt 45 jours et au plus tard 10 jours ouvrables avant l'importation.

Exemptions

Il n'est pas obligatoire de transmettre d'avis au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour l'importation :

- 1) des espèces domestiques suivantes : chien domestique, chat domestique, mouton, chèvre domestique, porc domestique, vache, zébu, âne domestique, cheval domestique, lama, alpaga, lapin domestique, cobaye domestique, furet domestique;
- 2) de la gerbille de Mongolie (*Meriones unguiculatus*), du hamster doré (*Mesocricetus auratus*), des hamsters nains (*Phodopus* spp.), du rat surmulot (*Rattus norvegicus*) et de la souris commune (*Mus musculus*);
- 3) d'un animal de compagnie autorisé à la garde sans permis qui est importé d'une autre province canadienne par son propriétaire à des fins personnelles.

Importation de jeunes mammifères

Tout mammifère né en captivité doit pouvoir bénéficier des soins fournis par ses parents, selon la biologie de son espèce. Sauf exception, un jeune mammifère doit donc être importé avec ses parents.

2 Informations relatives à l'importateur

Nom de l'entreprise [s'il y a lieu]		Numéro d'entreprise au Registre des entreprises du Québec (NEQ)	
Nom		Prénom	
Adresse			
Ville ou municipalité	Province ou État	Pays	Code postal / code ZIP
Numéro de téléphone sur les heures ouvrables		Adresse de courriel [pour correspondance]	
poste			
J'atteste être âgé de 18 ans ou plus [demande pour une personne physique]			

3 Informations relatives au lieu de garde des animaux à l'arrivée

Nom du site [s'il y a lieu]		Coordonnées GPS [si disponible]	
		lat. :	long. : -
Adresse du lieu de garde		Ville ou municipalité du lieu de garde	Code postal du lieu de garde
Nom du responsable sur les lieux		Prénom du responsable sur les lieux	
Numéro de téléphone du responsable sur les lieux	Numéro de téléphone cellulaire du responsable sur les lieux	Adresse de courriel du responsable sur les lieux [pour correspondance]	
poste			

4 Informations relatives aux spécimens importés

Binôme scientifique	Nombre de spécimens du même lot	Âge des animaux	Origine des spécimens [milieu naturel / nés en captivité]	Coordonnées du lieu de provenance	Date d'importation prévue	Point d'entrée au Québec
1.						
2.						
3.						
4.						
5.						
6.						
7.						
8.						
9.						
10.						
11.						
12.						
13.						
14.						
15.						

5 Documents à joindre à la demande

Documents à joindre

si existants, les résultats d'épreuves diagnostiques réalisées sur les animaux visant la détection d'un agent pathogène visé à l'annexe 3 du [Règlement sur les animaux en captivité](#).

si existant, tout document vétérinaire permettant d'évaluer le risque que les animaux soient porteurs d'un agent pathogène visé à l'annexe 3 du [Règlement sur les animaux en captivité](#).

dans le cas de l'importation d'un grand cervidé, une attestation de l'autorité compétente de la province ou du pays d'origine indiquant que les conditions prévues à l'article 91 du [Règlement sur les animaux en captivité](#) sont remplies.

Agents pathogènes visés à l'annexe 3 du Règlement sur les animaux en captivité

1) Bactéries

Bacillus anthracis

Brucella spp.

Mycobacterium bovis

Mycobacterium tuberculosis

Yersinia pestis

2) Prions

Maladie débilante chronique des cervidés

3) Parasites

Echinococcus multilocularis

4) Virus

Hantavirus spp.

Betacoronavirus : SARS-CoV
(Syndrome respiratoire aigu sévère)

Famille des *Filoviridae*

Betacoronavirus : MERS-CoV
(Syndrome respiratoire du Moyen-Orient)

Henipavirus spp.

Lyssavirus spp.

Orthopoxvirus : Monkeypox virus
(Variole du singe)

Asfivirus : African swine fever virus
(Peste porcine africaine)

5) Mycètes

Batrachochytrium salamandrivorans

6 Information complémentaire et signature

Informations complémentaires

Signature

Date

7 Coordonnées des bureaux régionaux de la gestion de la faune

Ce formulaire doit être acheminé au bureau **correspondant à la région où les animaux seront gardés**

Région(s)	Bureau	Région(s)	Bureau
Bas-Saint-Laurent (01)	Direction de la gestion de la faune du Bas-Saint-Laurent 186, rue Fraser Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1C8 bas-saint-laurent.faune@environnement.gouv.qc.ca	Montréal (06) Laval (13) Monterégie (16)	Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval 201, place Charles-Le Moyne, bureau 1.01 Longueuil (Québec) J4K 2T5 monteregie.faune@environnement.gouv.qc.ca
Saguenay– Lac-Saint-Jean (02) Côte-Nord (09)	Direction de la gestion de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean 3950, boulevard Harvey Jonquière (Québec) G7X 8L6 saguenay-lac-saint-jean.faune@environnement.gouv.qc.ca	Lanaudière (14) Laurentides (15)	Direction de la gestion de la faune de Lanaudière et des Laurentides 142, rue Godard Mont-Laurier (Québec) J9L 3T7 laurentides.faune@environnement.gouv.qc.ca
Capitale-Nationale (03) Chaudière-Appalaches (12)	Direction de la gestion de la faune de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches 5700, 4 ^e Avenue Ouest, local F-316 Québec (Québec) G1H 6R1 capitale-nationale.faune@environnement.gouv.qc.ca	Abitibi-Témiscamingue (08)	Direction de la gestion de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue 70, avenue Québec Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1 abitibi-temiscamingue.faune@environnement.gouv.qc.ca
Mauricie (04) Centre-du-Québec (17)	Direction de la gestion de la faune de la Mauricie et du Centre-du-Québec 100, rue Laviolette, local 207 Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9 mauricie.faune@environnement.gouv.qc.ca	Nord-du-Québec (10)	Direction de la gestion de la faune du Nord-du-Québec 951, boulevard Hamel Chibougamau (Québec) G8P 2Z3 nord-du-quebec.faune@environnement.gouv.qc.ca
Estrie (05)	Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval 800, rue Goretti Sherbrooke (Québec) J1E 3H4 estrie.faune@environnement.gouv.qc.ca	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	Direction de la gestion de la faune de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine 124, 1 ^{re} Avenue Ouest Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1C5 gaspesie-iles.faune@environnement.gouv.qc.ca
Outaouais (07)	Direction de la gestion de la faune de l'Outaouais 16, impasse de la Gare-Talon, RC-100 Gatineau (Québec) J8T 0B1 outaouais.faune@environnement.gouv.qc.ca		

8 Section réservée à l'administration

Date de réception de l'avis	Avis traité par	
Analyse de l'avis		
Formulaire complet Conforme aux exigences énoncées à l'article 14 du Règlement sur les animaux en captivité Dans le cas de l'importation d'un grand cervidé : conforme aux exigences énoncées à l'article 91 du Règlement sur les animaux en captivité		
Demande approuvée par	Signature	Date d'approbation de la demande
Numéro de l'avis		